



Réf. Farde e-Assemblées : 2260893

N° OJ : 156

Projet d'Arrêté - Conseil du 01/07/2019

Objet : Règlement d'attribution des logements de la Régie foncière de la Ville de Bruxelles.

Le Conseil communal,

Vu l'Ordonnance du 17 juillet 2003 portant le Code Bruxellois du Logement;

Vu l'Ordonnance du 1 avril 2004 complétant l'ordonnance du 17 juillet 2003 portant le Code bruxellois du logement;

Vu l'Ordonnance du 26 juillet 2013 modifiant l'ordonnance du 17 juillet 2003 portant le Code bruxellois du Logement;

Vu l'Arrêté du 21 juin 2012 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale instituant une allocation loyer;

Vu l'Ordonnance Organique du 7 octobre 1993 portant revitalisation des quartiers;

Vu l'Ordonnance organique de la revitalisation urbaine du 28 janvier 2010;

Vu l'Ordonnance du 6 décembre 2012 modifiant l'ordonnance du 28 janvier 2010 organique de la revitalisation urbaine;

Vu l'ordonnance du 28 novembre 2013, instituant une allocation de relogement;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 28 mai 2018, relatif aux règles applicables aux logements mis en location par certains opérateurs immobiliers publics et par les agences immobilières sociales;

Vu le besoin d'un règlement clair, transparent et d'en simplifier le contenu dans un souci de meilleure accessibilité pour le citoyen;

Considérant qu'il y a dès lors lieu d'approuver un nouveau règlement ayant trait à la procédure d'attribution des logements de la Régie Foncière de la Ville de Bruxelles.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : Le nouveau règlement ayant trait à la procédure d'attribution des logements de la Régie foncière tel que repris dans le document joint en annexe à l'arrêté est adopté.

Annexes :

[Règlement d'attribution FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

